

LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI^e)

Abonnement Trimestriel : France : 10 fr. — Etranger : 15 fr.

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

2^e ANNÉE | N° 21 |

15 MARS 1925

| PRIX : 2 FR.

Encore une atteinte aux droits des Catalans

LE DIRECTOIRE SUPPRIME LA MANCOMUNITAT

L'entente entre la Catalogne et l'Espagne est désormais impossible

NOUVELLES DE LA QUINZAINÉ

LA MANCOMUNITAT A VÉCU. — *En vertu d'un décret-loi signé par le roi Alphonse XIII, le statut de la Mancomunitat catalane cesse d'être en vigueur. Les députations, c'est-à-dire les conseils provinciaux de Barcelone, Gérone, Lleida et Tarragone devront étudier, avant le 15 courant, le régime à adopter dorénavant concernant les services actuels de la Mancomunitat. Ce qui était prévu, est arrivé. La haine de l'Espagne contre la Catalogne s'est manifestée une fois de plus. Toute l'œuvre d'une génération de patriotes est ainsi abattue par les militaires espagnols, avec le roi à la tête.*

DES BOMBES ÉCLATENT À BARCELONE. — *Bien que la presse d'outre-Pyrénées n'en ait rien dit, tous les journaux français ont rapporté que le dimanche 15 mars, lorsque M. Aunos, sous-secrétaire d'Etat au travail, donnait une conférence dans un théâtre de Barcelone, deux bombes éclatèrent dans un coin de la salle. Pour être bien fixé sur la portée et la signification de cet attentat, il faut se rappeler que M. Aunos est un transfuge du catalanisme et l'un des rares Catalans qui, par ambition ou par vengeance, se soient prêtés à collaborer avec le Directoire.*

MARTINEZ ANIDO ET LA « LOI DE FUITE ». — *D'après le journal espagnol paraissant à Paris Espana con honra, le général Martínez Anido, qui avait ordonné une perquisition chez M. Piñis, ne put saisir aucun des documents qui se mettent en cause, car l'ancien ministre conservateur les avait bien gardés loin de son domicile. Il paraît que ces documents ou des copies de ces documents ont été remis au roi. Il s'agit — ajoute le journal espagnol — d'ordres de Martínez Anido pour appliquer la « loi de fuite ». Nos lecteurs n'ignorent point que la dite « loi de fuite » n'est que le système d'assassiner les détenus politiques en pleine rue, lorsqu'on les transfère d'une prison à l'autre, et sous prétexte qu'ils essaient de fuir.*

LE DICTATEUR DE BARCELONE. — *Celui-ci, c'est le maire nommé par le Directoire, M. Romeu, baron de Viver. Lorsqu'un conseiller municipal ne se plie pas à sa volonté, il le fait démissionner. Il y a actuellement plusieurs postes de conseiller sans titulaire. Sous la pression de M. Romeu, trois nouveaux conseillers municipaux vont démissionner incessamment. De la sorte, le baron de Viver veut s'assurer la soumission absolue des agents dictatoriaux que le gouvernement militaire a nommés pour régir la commune de Barcelone.*

CRISES DANS LES MUNICIPALITÉS. — *L'exemple de la municipalité de Barcelone est suivi par d'autres communes catalanes que le Directoire se voit dans la nécessité de remanier actuellement. Tel est le cas de la ville de Figueras, qui est le jouet des caprices du gouverneur de la province de Gérone, général Urquia; tel est le cas aussi de Sabadell et Tarragone. A Sabadell, la presse a dénoncé des irrégularités administratives et à Tarragone il s'est produit un conflit entre les journaux et la municipalité, la presse n'ayant pas voulu se taire sur les menées des conseillers municipaux. Dans toutes ces communes, il se produit des changements continuels. C'est là le renouveau municipal instauré par le Directoire.*

INCIDENTS A SABADELL. — *Le délégué gouvernemental du district de Sabadell a voulu braver les sentiments catalanistes de la ville en organisant une quête publique pour les blessés du Maroc et en distribuant de petits drapeaux espagnols. La ville de Sabadell s'est refusée à cette imposition et a protesté d'une noble façon contre l'attitude du délégué du gouvernement. Celui-ci a répondu aux citoyens de Sabadell en les menaçant d'exercer des représailles. Il a commencé par ordonner des perquisitions dans plusieurs sociétés et en saisissant la documentation. Plusieurs réunions de culture ou d'amusement organisées par des catalanistes ont été suspendues, entre autres, une conférence de l'éminent historien, M. Maspons i Anglès et une audition de sardanes annoncée au Cercle industriel.*

CONTRE LA LIBERTÉ D'OPINION. — M. Mar-

LE DERNIER DÉFI DICTATORIAL

Donc, c'en est fait de la Mancommunauté de Catalogne. Il n'a pas suffi au Directoire de substituer par décret, aux députés élus du peuple catalan des créatures à tout faire; il a fallu abotir jusqu'à l'institution. Elle subsistait comme un souvenir odieux de l'initiative particulière aux provinces catalanes. Elle avait accompli une grande œuvre d'intelligence et de civilisation. Elle avait créé des établissements d'enseignement supérieur et secondaire. Elle avait donné ses soins à l'enseignement professionnel et artistique. Elle se proposait d'organiser l'enseignement primaire. Elle avait encore installé le téléphone, créé des routes, doté le commerce et l'industrie d'organismes modernes. Rien de tout cela n'était tolérable. L'Etat ne faisant rien, il était malséant qu'une assemblée régionale laissât le souvenir de ses initiatives. Après avoir révoqué les professeurs qu'elle avait choisis et fermé quelques-unes des écoles qu'elle avait créées, Primo de Rivera, cet intellectuel, et ses complices gouvernementaux, ces civilisateurs, ont estimé qu'il convenait de dissoudre la Mancommunauté elle-même. Ainsi le géant exemple aura disparu. L'abominable souvenir s'est éteint. Et tant que Primo de Rivera sera dictateur, et tant que le Directoire conservera le pouvoir, il ne sera pas dit qu'en Catalogne un effort sera poursuivi en faveur de l'esprit, de la science, des lettres ou de quoi que ce soit d'élevé. Puisque le reste de la Péninsule se complait dans l'ignorance, il serait inconvenant que la Catalogne ne s'y complût pas elle-même. A-t-on idée, au siècle où nous sommes, de vouloir cultiver les intelligences, perfectionner les arts, susciter l'émulation des étudiants, d'ouvrir des écoles, de créer des enseignements spéciaux, de faire appel à l'esprit du peuple!

L'annonce de la mesure prise par le Directoire a coïncidé avec le voyage de M. Justin Godart à Madrid. Le Ministre de la Salubrité publique a été fort bien reçu, et aimablement décoré par le gouvernement et par le roi. Ces politesses agréables n'ont pu effacer l'impression produite dans les milieux intellectuels de France par les nouvelles venues de Barcelone. On n'a point manqué d'observer, à ce propos, que M. Justin Godart

lui-même, si sensible qu'il ait pu être à l'accueil madrilène et royal, n'a pu se priver de dégager, en son for intérieur, la leçon de tels faits. C'est un homme averti, intelligent, qui aime les bonnes initiatives et les a toujours encouragées. Par surcroît, il fut et demeure l'un des présidents de la Fédération Régionaliste Française. Il n'est donc point homme à approuver les brimades anticatalanes inventées par le Directoire. Il saura renseigner le gouvernement français dont le chef est lui-même trop sincèrement démocrate et libéral pour ne pas éprouver une sympathie particulière pour la Catalogne.

Mais quoi qu'il en soit, la suppression brusquée décidée par le gouvernement espagnol est l'un de ces actes qui, plus encore que la déportation d'Unamuno ou l'expulsion d'un professeur étranger, appellent les protestations du monde civilisé. Ce que la Mancommunauté a tenté et a réussi à créer en Catalogne correspond en réalité à un effort analogue à celui qui a fait chez nous l'honneur de l'Université tout entière. Supprimer la Mancommunauté, c'est à peu près aussi grave que si l'on apprenait demain en Europe qu'un gouvernement de hasard et de passage ait supprimé l'Université française tout entière : facultés, lycées, collèges, écoles primaires et professionnelles, Sorbonne, Ecoles des Chartes, des Beaux-Arts, Polytechnique, Centrale, Institut agronomique, etc... Car la réunion des quatre Conseils généraux de Catalogne avait entrepris de doter l'est de l'Espagne de tout ce qui lui manquait pour que le pays pût se dire civilisé à l'égal des autres nations européennes.

Inspirée par un patriotisme intelligent, cette ambition adoptée par une nation entière ne pouvait qu'irriter les soldats spirituels auxquels Alphonse XIII a confié les destinées héroïques de son royaume. Ce sont des défis à la civilisation que se plaisent à lancer ainsi les collaborateurs de Primo de Rivera. Autant d'actes accomplis par eux, autant d'imprécations contre la Raison et la Science! Evidemment, ces pauvres gens ne savent pas ce qu'ils font.

F. JEAN-DESTHIEUX.

celi Domingo, l'ancien député républicain, n'a pas pu donner une conférence qu'il avait annoncée à Mataró. L'Académie de la Jeunesse catholique a dû renoncer aussi à réaliser le cycle de conférences qu'elle avait projetées pour le carême. A Castellfollit de la Roca, une société qui soutenait des écoles, a été dissoute à cause des idées que l'on a attribuées au directeur de ces écoles. A Gérone, une institutrice a été révoquée pour avoir donné comme livre de lecture à ses élèves un volume que les autorités ont estimé contraire à l'ordre politique établi.

CONSEIL DE GUERRE. — *Outre le conseil de guerre que l'on a tenu dernièrement contre le leader séparatiste, M. Macià, on en a réuni d'autres contre l'étudiant M. Miravittas, et contre sept autres personnes accusées de s'être livrées à des outrages contre le drapeau espagnol. Il y a eu, en outre, dix-neuf poursuivis pour les incidents survenus au théâtre Goya pendant une manifestation espagnoliste. Ces dix-neuf inculpés sont accusés de séparatisme. D'autres procès sont ouverts, et ce n'est que provisoirement que M. Manuel Solé a été mis en liberté, après être resté depuis novembre dernier dans la prison de Valls. M. Solé est accusé aussi de séparatisme.*

L'ARMÉE ESPAGNOLE DIVISÉE. — *Un correspondant de Madrid adresse à un journal espagnol paraissant à Paris une information suivant laquelle « le retour du général Primo de Rivera au Maroc et celui des généraux Saro et Navarro de la péninsule est interprété comme une preuve de l'existence de différends irréductibles entre certains militaires et le président du Directoire ». Ce correspondant ajoute : « Le cirque des bruits d'après lesquels on craint qu'un mouvement insurrectionnel n'éclate au sein de l'armée de l'Afrique en aggravant de la sorte sa situation. »*

L'HONNÉTÉTÉ EN MARCHÉ. — *On sait que l'Etat a renouvelé son contrat avec la Compagnie Transatlantique bien que ce renouvellement ne devait avoir lieu que dans neuf ans. Le montant de ce que l'Etat va donner à la Compagnie, comme subvention, pendant les années prorogées, atteint les 850 millions. Or, écrit Espana con honra : « On n'a pas permis de discuter cette affaire ni d'y faire aucun commentaire. La censure a rayé tout ce qui a été écrit, comme s'il s'agissait d'un danger pour la sûreté de l'Etat. Le silence a été obligatoire et absolu. » Et le journal susdit ajoute : « Dans les cercles financiers de Madrid on assure que cette énormité a valu au roi vingt millions de pesetas et à Primo de Rivera dix millions. »*

INTERCHANGE INTELLECTUEL CATALANO-FRANÇAIS. — *Invité par l'Institut de Physiologie de Barcelone, le docteur Charles Richet, de la Faculté de Médecine de Paris, est allé dans la capitale catalane donner trois leçons à la Faculté de Médecine de Barcelone. M. Charles Richet, prix Nobel de Médecine, est au nombre des professeurs français qui, en juin 1924, ont signé la protestation des universitaires contre la révocation de professeurs catalans faite par le Directoire.*

RECTIFICATION. — *Le Président de l'Association du Corps consulaire de Barcelone nous avertit très aimablement qu'à l'occasion de la manifestation du 25 février « le corps consulaire ne s'est pas réuni » et que « les autorités se sont bornées à mettre aimablement un emplacement de choix dans le Palais des Beaux-Arts à la disposition des représentants étrangers désirant assister à la cérémonie organisée dans ledit local ».*

L'œuvre

de la « Mancomunitat »

La dictature espagnole a porté une nouvelle atteinte à la dignité des Catalans. L'histoire continue. Primo de Rivera est le successeur direct du comte-duc d'Olivares, l'un des plus fameux bourreaux de la Catalogne. L'Espagne tient à opprimer de plus en plus les Catalans. Quand ceux-ci auront-ils le dessus ?

Simultanément à la publication du décret établissant le nouveau Statut provincial qui déclare la suppression de la Mancomunitat, le dictateur a publié une retentissante déclaration où il expose les raisons que le gouvernement militaire a eues pour se décider à enlever aux Catalans cet organisme administratif dans lequel ils pouvaient avoir encore tant d'espoir. Avec son cynisme habituel, le général Primo de Rivera a déclaré que la Mancomunitat avait échoué.

A l'heure actuelle, on ne peut pas, en Catalogne, ni protester, ni rectifier, pas même lorsqu'on y est poussé par l'honneur. Les hommes qui ont été à la tête de la Mancomunitat jusqu'au moment du coup d'Etat sont tenus de se taire. L'ancien président, M. Puig i Cadafalch, avait annoncé la publication à *La Veu de Catalunya* d'un article répondant à Primo de Rivera. La censure a empêché la publication de cette réponse.

Puisque l'on empêche de signaler au peuple catalan ce qu'a fait la Mancomunitat — d'ailleurs le peuple le sait bien — il est bon qu'on le sache ailleurs. Tout dernièrement, nous avons reproduit ici même un bel article de M. Fernand Brinon, publié aux *Débats*, qui soulignait tous les bienfaits que la Mancomunitat catalane avait apportés au pays. Mais il faut répondre en détail au dictateur.

On affirme que la Mancomunitat meurt en laissant un emprunt de 70 millions. Le 31 mars 1923, la valeur nominative de cet emprunt était de 71 millions 036.500 pesetas dont 25.520.500 appartenaient déjà à plusieurs emprunts de la Députation de Barcelone. Donc, les emprunts conclus par la Mancomunitat doivent être réduits à 45.516.000 pesetas. On doit remarquer, en outre, que la Mancomunitat vint à la vie au moment de la grande guerre, lorsque l'argent a diminué de valeur. L'actif de la Mancomunitat, ses propriétés en immeubles, terrains, objets d'art, etc., ont une valeur bien supérieure à cette dette. Mais entre la Députation de Barcelone et la Mancomunitat — car si celle-ci héritait des dettes de la Députation, elle hériterait aussi des biens — on a construit 5.871 kilomètres de lignes téléphoniques, en mettant en communication 405 villages qui étaient auparavant sans communications; on a ouvert jusqu'à 1.930 kilomètres de routes, on a modernisé et encouragé l'assistance publique, créé des bibliothèques, des laboratoires, l'Université nouvelle, etc. Inutile de répéter en détail l'œuvre de la Mancomunitat, nous en avons parlé ici à chaque instant. Bref, elle avait commencé à donner au pays l'outil de la civilisation, selon l'expression de son ancien président, M. Puig i Cadafalch.

Ce ne sont donc pas des raisons d'ordre administratif, celles qu'a eues le Directoire pour supprimer la Mancomunitat; il faut voir là une nouvelle atteinte à l'âme catalane et à la volonté des Catalans, un nouveau crime politique pour réduire les Catalans à l'uniformité espagnole.

Mais les Catalans sauront y répondre. Le séparatisme a une raison de plus d'exister.

Un nouveau scandale

La fameuse affaire de la *Caoba* qui indigna et fit rire l'Espagne entière — elle valut à Primo de Rivera plusieurs épithètes — démontra le mépris du Directoire pour l'indépendance du pouvoir judiciaire et son manque de respect pour les magistrats. Après l'affaire de la *Caoba*, ce fut celle du Barreau de Barcelone. La série continue. On le voit pour ce qui est arrivé à Bilbao avec deux amis personnels du roi, le marquis d'Aldama et le comte de Gaitanes.

Lorsque le Crédit de l'Union Minière de Bilbao suspendit ses paiements — et que l'on connut les causes de cette soustraction — détournement de fonds considérable —; lorsque le juge étudiait l'affaire, le Directoire manifesta qu'il allait faire justice, quels que fussent les coupables. Le Parquet ouvrit donc le procès, rendit responsable le Conseil d'administration de ladite Société des dommages causés qui atteignent non seulement le capital et le fonds de réserve de la Société, soit 81 millions de pesetas, mais 60 millions de plus. On prit déclaration aux deux conseillers marquis d'Aldama et comte de Gaitanes, que l'on appela de Madrid et le juge, malgré les recommandations qu'on lui faisait de la cour, au nom même